

MOTION

- **DEPOSEE PAR** : M. Michel STEFANI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »
- **OBJET** : ABROGATION DE LA LOI DE NOUVELLE ORGANISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE (N.O.M.E.)

CONSIDERANT que la France a fait à la Libération le choix politique de développer un service public de l'énergie garantissant son indépendance énergétique et offrant aux usagers des tarifs de l'électricité et du gaz uniformes et accessibles sur tout le territoire, selon les principes de la péréquation dont la Corse bénéficie,

CONSIDERANT que la privatisation des opérateurs historiques EDF et GDF va à l'encontre de l'intérêt général notamment du financement de la R&D, du soutien à la diversification des sources de production, du maintien du droit universel à l'énergie,

CONSIDERANT que la situation va empirer avec la dernière loi de Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) qui prévoit la disparition des tarifs réglementés et une ouverture totale à la concurrence, à la spéculation et aux profits maximums pour les actionnaires,

CONSIDERANT que l'Etat en renonçant au service public de l'énergie, garant de l'accès de tous à ce bien de première nécessité, précipite de nombreux ménages dans une spirale infernale : factures impayées, restriction ou privation de chauffage, dégradation accélérée du bien-être dans le logement,

CONSIDERANT que l'énergie domestique n'est pas une marchandise mais un bien de première nécessité,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE

- L'arrêt des hausses du prix de l'énergie domestique qui alimentant les profits privés.
- Le maintien du tarif régulé.
- La baisse de la TVA sur les produits énergétiques à 5,5 %.
- Une réforme des taxes locales assujetties à l'énergie domestique.
- Une révision des plafonds d'accès aux tarifs sociaux énergie.
- L'abrogation de la loi NOME.
- Le retour au service public de l'énergie.